

Taxe d'apprentissage

Soutenez l'Institut Régional de Formation
des Professionnels de Santé.



La taxe d'apprentissage permet à notre établissement l'Institut Régional de Formation des Professionnels de santé de pouvoir **investir dans du matériel pédagogique de qualité à destination de nos étudiant(es)** dans les filières infirmier, aide-soignant, masso kinésithérapeute, manipulateur en radiologie, ambulancier, cadre de santé, ergothérapeute, sage-femme et infirmier anesthésiste et assistant de régulation médicale.

En 2023 la nouvelle plateforme de collecte « SOLTéA » est à votre disposition pour vous permettre de flécher l'attribution de votre taxe d'apprentissage vers l'une de nos écoles de l'Institut Régional de Formation des Professionnels de Santé éligible à la collecte.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

En attente du calendrier de versement de la Taxe d'apprentissage 2024, le versement pour l'année 2023 est prolongé du 16 octobre au 09 novembre 2023

Connectez-vous sur votre compte entreprise SOLTéA et choisissez comme bénéficiaire, une des formations de l'Institut Régional de Formation des professionnels de santé habilitée à collecter la taxe d'apprentissage à partir du moteur de recherche.

Faites votre recherche d'école en indiquant :

- la raison sociale de l'école de votre choix
- son UAI
- son numéro de SIRET

Institut de formation	Numéro UAI	N°de siret
Institut de formation en soins infirmiers	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation des aides-soignants	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation en masso kinésithérapie	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation ambulanciers	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation manipulateurs radiologie	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation en ergothérapie	0861441Z	200 055 358 001 50
Institut de formation des cadres de santé	0860080V	200 055 358 001 50
Institut de formation des infirmiers anesthésistes	0860080V	200 055 358 001 50
Ecole de sages-femmes	0860080V	200 055 358 001 50

Quelle est la démarche d'attribution de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA : [voir la vidéo](#)

La taxe d'apprentissage est primordiale pour notre établissement de formation car elle permet de :

- ✓ Faire évoluer nos équipements pédagogiques
- ✓ Diversifier les pédagogies numériques, déploiement du Wifi dans tout le bâtiment
- ✓ Renouveler le matériel utilisé dans les salles TP et innover dans nos projets pédagogiques

L'an dernier elle a permis à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'investir :

- ✓ Dans deux appareils de Visio pour l'amphithéâtre et une salle de cours
- ✓ Dans des équipements audio et vidéo pour l'amphi et les salles de cours
- ✓ Pour la rénovation du salon destiné aux étudiants et aux formateurs
- ✓ Dans du matériel de simulation en santé pour les différentes formations (buste d'intubations, lits médicalisés, matériels d'ambulances, mannequins de maternités et de pédiatrie) ...



Lit médicalisé



Mannequin de pédiatrie



Buste d'intubation



Simulateur de conduite EXAIL